



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vente de l'auberge communale : nouvelles précisions

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de reprendre le dossier de vente de la parcelle YD n° 128 d'une surface de 3 580 m² issue de la division de la parcelle YD n° 28, comprenant un immeuble à usage de commerce (auberge communale) et un terrain attenant. Ce dossier a été interrompu par la crise sanitaire et les mesures de confinement décrétées en mars dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé et qu'il y a lieu de finaliser cette vente en 2020.

Il indique que les acquéreurs, Olivier et Delphine PIREYRE, ont constitué une société civile immobilière, la société « ODP » dont l'adresse du siège se situe au 4, rue des Bruyères - 63610 Besse-et-Saint-Anastaise qui achètera le bâtiment de l'auberge communale et la société à responsabilité limitée « OPDC » ayant son siège social à Saint-Victor-la-Rivière (63790), le Bourg, les meubles et objets mobiliers. Il convient de prendre une nouvelle délibération au vu de ces éléments nouveaux.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la nouvelle estimation transmise par le service des Domaines suite à la demande de la mairie. Cette évaluation en date du 02 juin dernier fait état d'une valeur vénale fixée à 220 000 euros HT.

Il est également rappelé que la commune s'est engagée à réaliser avant la vente définitive la réhabilitation du système d'assainissement non collectif pour un montant de 23 846 euros HT ainsi que des travaux pour améliorer l'étanchéité côté pignon ouest pour un montant de 2 080 euros HT. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux seront exécutés courant septembre en accord avec l'entreprise et les aubergistes.

Les travaux de busage d'une partie du fossé de la route départementale n° 635, demandés par la commune afin de stopper les éventuelles infiltrations d'eau sous ladite route vers la parcelle YD n°128, seront réalisés par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à l'automne. Ils se situent en dehors de l'emprise de la parcelle à vendre.

01/01.09.2020

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de vendre le bâtiment communal à usage commercial et terrain attenant cadastré YD n° 128 à la société civile immobilière « ODP » dont le siège se situe au 4, rue des Bruyères – 63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE pour un montant de 219 700 euros ; et les meubles et objets mobiliers pour un montant de 10 300 euros à la société à responsabilité limitée « OPDC » (liste en annexe).
- Prend acte de la dernière estimation des Domaines en date du 02 juin 2020 faisant état d'une valeur vénale de 220 000 euros.
- Confirme que les travaux suivants : réhabilitation de l'assainissement autonome et travaux d'amélioration de l'étanchéité côté pignon ouest seront réalisés par la commune avant la signature de l'acte de vente comme prévu dans le compromis de vente.
- Confirme que les travaux de busage d'une partie du fossé de la RD n°635 seront réalisés par les services du Conseil départemental du Puy-de-Dôme à l'automne 2020.
- Autorise le Maire à signer tout document afférents à cette vente et notamment l'acte de vente.
- Dit que cette délibération annule et remplace celle du 13 juillet 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 02.09.2020
et de la publication, le 02.09.2020
Le Maire,



François Gory

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de M. le Sous-Préfet d'Issoire concernant la délibération du 03 juillet 2020 sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire.

M. le Sous-Préfet rappelle que conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit fixer les limites ou conditions d'exercice des délégations données au maire sur les matières prévues aux paragraphes susvisés :

21° - Exercice du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme ;

22° - Exercice du droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retire les délégations susvisées (paragraphes 21 et 22 de l'article L2122-22 du CGCT) à Monsieur le Maire (alinéa 16 et 17 dans la délibération du 03 juillet 2020).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

09 SEP. 2020

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 02.09.2020
et de la publication, le 09.09.2020
Le Maire, V



F. GORY



Le Maire,

François GORY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **Assiette des coupes** : d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.
- **Destination des coupes et mode de vente** : d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 01/09/2020.
et de la publication, le 02/09/2020

Le Maire,



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-
d'IS

09 SEP. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2020

L'an deux mille vingt, le premier septembre

le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de GORY Francois, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11.

Présents : 10 - Représentés : 1 - Votants : 11

Date de convocation : 25/08/2020.

Présents : BERTIAUX Eric, adjoint, DAVID Laurent, FERREIRA Carlos, GORY Francois, Maire, GIOGHI Jacques, DE LATTRE Marc-antoine, Adjoint, DABERT Anthony, METENIER Claude, DELFOSSE Justine, VERNY Marianne,

Absents : BRASSIER Paul, (pouvoir à F. GORY)

Secrétaire : DELFOSSE Justine

Objet : DM 2020-001

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6184 / 011	Versements à des organismes de formation	0.00	320.00
65548	Autres contributions	0.00	1 610.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0.00	380.00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	9 400.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 400.00	2 310.00
Investissement		Recettes	Dépenses
024-00	Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		1 000.00	0.00
TOTAL		10 400.00	2 310.00

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le... 01.09.2020
 et de la publication, le... 09.09.2020
 Le Maire,



F. GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
 d'ISSOIRE le

09 SEP. 2020



GORY Francois, Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 01/09/2020

GORY Francois, Maire



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour répondre aux besoins de la collectivité et à la réalité du fonctionnement des services, il indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 8.5/35èmes soit 36.81 heures mensuelles de travail.

Considérant la proposition de Monsieur le Maire ;

Considérant le tableau des emplois adopté le 13 juillet 2020 ;

Le conseil municipal, ou l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer à partir du 1^{er} octobre 2020 un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet
- Dit que le temps de travail de ce poste sera de 8.5/35èmes soit 36.81 heures de temps de travail mensuel.
- Charge le Maire de la déclaration de vacances de poste sur le site emploi-territorial.fr, du recrutement de l'agent et autres démarches administratives
- Approuve le nouveau tableau d'emploi des effectifs
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé(e) dans l'emploi créé sont inscrits au budget 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

29 SEP. 2020

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 29/09/2020
et de la publication, le 29/09/2020
Le Maire,



Le Maire,
François GORY



FRANÇOIS GORY

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE
TABEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emplois ou emplois Par filière	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus	Dont temps non complet
Administratif					
Adjoint administratif 1 ^{ème} classe	C	1		1	1 (32/35èmes)
Rédacteur	B	1	1		1 (32/35èmes)
Technique					
Adjoint des services techniques principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint des services techniques 2 ^{ème} classe	C	1		1	1 (10,62/35èmes) (non pourvu au 01/10/2020)
Adjoint des services techniques 2 ^{ème} classe	C	1	1		1 (8,5/35èmes) Création au 01/10/2020
		5	3	2	4

Fait le 01/09/2020

Le Maire,



François GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Sécurité de la voie de La Costa

Monsieur l'adjoint au Maire, Eric BERTIAUX, indique qu'un riverain de La Costa lui a signalé que malgré l'installation d'une barrière en haut de la voie et un panneau « voie sans issue » en bas de la voie, des véhicules non riverains passent toujours. Monsieur GIOGHI, conseiller municipal, riverain de La Costa confirme qu'il y a du passage et dans les deux sens. Plusieurs solutions sont évoquées : mettre une autre barrière amovible, pose de rochers au milieu de la voie, pose d'une barrière fixe, déplacer le panneau Saint-Victor-la-Rivière sur la RD n°5, mise en place d'un sens unique. Monsieur le Maire propose d'ajouter une barrière pour faire chicane en haut de la voie, de mettre un gros rocher dans l'herbe et d'apposer un petit panneau « sens interdit sauf riverain » sur la première barrière.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place une seconde barrière amovible pour faire un effet chicane en haut de la voie de La Costa
- Décide de mettre un gros rocher dans l'herbe pour éviter que les voitures s'y déportent
- D'ajouter un panneau sur la première barrière en bois « sens interdit sauf riverains ».

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 30/10/2020
et de la publication, le... 30/10/2020
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
30 OCT. 2020



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Laurent DAVID ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition de domaine public à Maisse

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de Monsieur Alexandre DAVID souhaitant acquérir une partie de domaine public d'environ 38 m² située devant sa propriété cadastrée ZS n° 38 et les propriétés ZS n° 29 et ZS n°30 « afin de réguler à cet endroit la circulation automobile ». Monsieur le Maire indique que la commission des travaux s'est rendue sur place et a donné un avis défavorable en raison de futurs travaux sur le réseau communal d'alimentation en eau potable et de la redistribution des raccordements des propriétés riveraines depuis cette partie du domaine public.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis de la commission des travaux
- Donne un avis défavorable à la demande de Monsieur Alexandre DAVID

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 30.09.2020
et de la publication, le... 30.09.2020
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le
30 OCT. 2020



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Laurent DAVID ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition de domaine public à Maise

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de Monsieur Hervé DAVID souhaitant acquérir une bande de domaine public d'environ 20 m² située devant entre sa propriété cadastrée ZS n° 124 et la propriété cadastrée ZS n° 32. Monsieur le Maire indique que la commission des travaux s'est rendue sur place et a donné un avis défavorable en raison de la nécessité de garder ce passage public qui peut permettre d'accéder aux façades ou toitures des maisons riveraines en cas de nécessité de travaux sans besoin de servitude de tour d'échelle.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis de la commission des travaux
- Donne un avis défavorable à la demande de Monsieur Hervé DAVID

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 30/10/2020
et de la publication, le... 30/10/2020
Le Maire.



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

30 OCT. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Laurent DAVID ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition d'un terrain sectional à Maisse

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu une demande de Monsieur Hervé DAVID souhaitant acquérir une partie supplémentaire de la parcelle sectionale ZS n° 100 à Maisse dans le prolongement de la partie qui lui a déjà été cédée. La surface souhaitée ferait environ 3,5 hectares, elle est boisée naturellement. Il y a un sentier qui traverse ce terrain mais qui n'est pas cadastré. La commission des travaux qui s'est rendue sur place propose de ne pas donner suite à cette demande tant que l'on ne connaît pas la valeur du bois présent sur cette parcelle.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis de la commission des travaux
- Décide demander l'avis d'un expert forestier sur la valeur du bois présent sur cette parcelle.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 06.10.2020
ou de la publication, le 06.10.2020



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
- 6 NOV. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 01 septembre à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : MM. Eric BERTIAUX et Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Paul BRASSIER (pouvoir à François GORY)

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Madame Marion BRIDONNEAU, de l'association Les Galopins du Sancy pour l'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel (CASC) pour des stages dans le cadre de leurs activités.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de mettre à disposition le centre d'animation social et culturel pour l'association Les GALOPINS DU SANCY représentée par Madame Marion BRIDONNEAU dès la rentrée 2020 et pour des stages sur l'année.
- Fixe à 200 euros par an la participation de l'association pour les frais d'entretien, chauffage et électricité.
- Dit qu'une convention sera établie entre la commune et l'association.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 01/09/2020
et de la publication, le 06/09/2020

Le Maire,

Le Maire,

François GORY

FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
- 6 NOV. 2020

